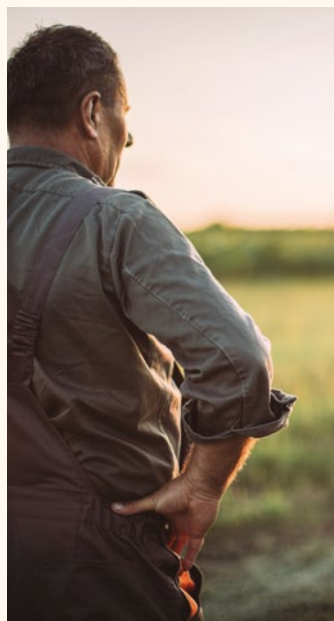


5 POUR questions COMPRENDRE



PRODUITS IMPORTÉS

QUE FAIRE POUR PROTÉGER NOS ASSIETTES ?





Saviez-vous que l'Europe importe des aliments produits selon certaines pratiques qu'elle interdit, pour des raisons sanitaires et environnementales, à ses propres agriculteurs et éleveurs, parfois depuis 20 ou 30 ans ?

C'est ainsi que du riz venu d'Inde traité au Paraquat, un dangereux pesticide dont le lien avec la maladie de Parkinson a été établi et interdit d'usage en UE depuis 2007, se retrouve sur la table des Français. Tout comme les pâtes à tartiner contenant des noisettes produites en Turquie, où sont encore utilisés 4 pesticides reconnus hautement cancérigènes et perturbateurs endocriniens interdits en Europe. C'est aussi le cas du bœuf dopé aux antibiotiques promoteurs de croissance, interdits en UE depuis 2006, et nourris au soja OGM responsable de déforestation. Sans oublier la viande d'agneau ayant traversé la planète entière, souvent après un périple infernal dans son pays d'origine : 28h de camion sans pause, sans eau ni nourriture.

Comment en sommes-nous arrivés là ? D'où viennent ces aliments « bas de gamme » à tous points de vue ? Quels impacts pour notre santé, l'environnement et les agriculteurs ? Existe-t-il une solution ? Comment agir en tant que citoyen ?

Nos réponses dans ce guide pratique.

Bonne lecture

Sommaire

01

Pourquoi retrouve-t-on des substances nocives dans nos assiettes ?

02

Quelles sont ces substances et les risques pour notre santé ?

03

Que savons-nous de leurs impacts sur la nature ?

04

Que fait-on pour nous protéger ?

05

Existe-t-il un moyen de rendre nos repas plus sûrs ?

01

POURQUOI RETROUVE-T-ON DES SUBSTANCES NOCIVES DANS NOS ASSIETTES ?

Parce que les importations d'aliments ne cessent d'augmenter. Favorisées par la signature d'accords de libre-échange, elles ouvrent la porte à des substances nocives parfois interdites en Europe depuis 20 ou 30 ans.



Des importations en constante augmentation

L'Union européenne (UE) est le troisième importateur mondial après les États-Unis et la Chine. Autosuffisante voire excédentaire sur de nombreuses productions agricoles (céréales, produits laitiers), elle dépend néanmoins de certaines importations comme le bœuf, le riz, le colza, le sucre ou le soja¹..

Pour ce qui concerne la France, nous sommes de moins en moins autosuffisants sur certains produits de grande consommation comme la volaille (dont la moitié est importée aujourd'hui contre 14% en 2000², principalement depuis les pays de l'UE, mais aussi depuis le Royaume Uni, le Brésil et la Thaïlande³) ou les fruits et légumes (là aussi importés pour moitié, la part des fruits et légumes venant de pays tiers ne faisant qu'augmenter par rapport à ceux importés depuis l'Europe; principalement en provenance du Maroc, mais aussi de Turquie, de Nouvelle Zélande ou du Chili par exemple). C'est également le cas pour la viande ovine dont plus de la moitié de la consommation française est importée (principalement du Royaume Uni (45%), de l'UE (32%) mais aussi de la Nouvelle Zélande (13%)⁴) ou le beurre, dont la France importe un tiers⁵ de sa consommation, soit entre deux et trois fois plus qu'elle n'en exporte.

Encouragées par la ratification d'accords de libre-échange avec des pays tiers qui réduisent ou suppriment les droits de douane, les importations d'aliments augmentent d'année en année. Leur multiplication, couplée au recul de certaines productions françaises et européennes, conduit à une baisse de l'autonomie alimentaire européenne.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Parmi les derniers accords en date, le CETA -, entré en vigueur en 2017 malgré une ratification incomplète, l'accord UE-Nouvelle Zélande ratifié en 2023, la déclaration conjointe UE-Etats-Unis en attente d'être votée par l'Europe, ou encore l'accord UE-Mercosur, validé mais pas encore ratifié. D'autres accords sont en cours de négociation avec l'Inde et l'Australie.

Toutes les productions ne se valent pas

Le problème c'est que les normes qui encadrent la production des aliments sont propres aux différents pays producteurs avec des différences parfois majeures. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il est donc tout à fait légal d'importer des aliments produits avec des pesticides interdits en Europe. Il est aussi possible de trouver dans nos assiettes de la viande issue d'animaux élevés dans des conditions beaucoup moins encadrées qu'en Europe (transport, alimentation, usage de médicaments interdits...).

Rien de tout cela n'est régulé ?

Dans une certaine mesure seulement. Prenons l'exemple des pesticides : le contrôle se fait sur la limite maximale de résidu (LMR), c'est-à-dire le résidu de pesticide sur l'aliment. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'une substance est interdite d'utilisation en Europe qu'on n'en retrouve pas des résidus dans certains aliments

CE QU'IL FAUT AUSSI SAVOIR....

C'est que ces limites peuvent être revues à la hausse à la demande des partenaires commerciaux de l'UE ou d'entreprises productrices de pesticides, au motif qu'elles entravent le commerce !

- Prenons l'exemple du glyphosate : Le soja OGM étant résistant à cet herbicide, il est plus traité que d'autres cultures. Pour permettre son importation en Europe, des tolérances plus élevées sur les résidus de glyphosate sur le soja ont été accordées en 2021, avec une limite aujourd'hui fixée à 20 ppm.
- Pour les antibiotiques promoteurs de croissance (interdits au sein de l'UE depuis 2006), un règlement mis en place en 2018 prévoit d'interdire l'import de viande d'animaux traités avec ces substances. Toutefois, il n'a pas encore été mis en œuvre par la Commission européenne⁶.





QUELLES SONT CÈS SUBSTANCES ET LES RISQUES POUR NOTRE SANTÉ ?

Imidaclopride, linuron,
propiconazole, carbendazime...

Leurs noms mystérieux ne vous disent rien mais ces pesticides se retrouvent dans vos assiettes sous forme de résidus.

Ces substances sont associées à des risques accrus de cancers, d'infertilité, de troubles hormonaux et de maladies neurodégénératives.



42% des denrées alimentaires vendues en Europe contiennent des résidus de pesticides, avec une présence

accrue des résidus dans les fruits⁷. Les aliments importés de pays tels que l'Inde, l'Ouganda, la Chine, le Kenya ou le Brésil sont - nous l'avons déjà évoqué - susceptibles de contenir des pesticides interdits d'utilisation dans l'UE. C'est particulièrement le cas pour les épices, les légumineuses et les céréales, mais aussi des agrumes tels que les pamplemousses, mandarines et citrons verts. Entre 2011 et 2022, la part des aliments contenant des pesticides interdits a même été multipliée par dix pour le café et par trois pour les épices⁸.

A titre d'exemple, l'imidaclopride, un néonicotinoïde interdit dans l'UE depuis 2018 notamment en raison de ses effets neurotoxiques, a été détecté dans du riz d'Inde et du Pakistan. Il en va de même du Chlorpyrifos et du Chlorpyrifos méthyl, interdits en Europe depuis 2020 car reconnus neurotoxique, reprotoxique et perturbateur endocrinien, que l'on est susceptible de retrouver dans un pamplemousse venu de Turquie, un chou chinois ou de l'orge⁹.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Même si la quantité maximale de résidu autorisée est respectée dans un aliment pour une substance donnée, elle interagit dans notre organisme avec d'autres résidus consommés par ailleurs, même à faibles doses. Ça s'appelle l'effet cocktail. Cela représente un risque pour la santé, en particulier lors des phases critiques du développement : augmentation du risque de développer certains cancers, atteintes du système immunitaire et troubles cognitifs.



→ Le cas du riz :



Près de la moitié du riz consommé en France et en Europe vient d'Asie (Inde et Pakistan principalement). Alors que les producteurs français disposent d'un nombre limité d'herbicides, du fait des règles sanitaires et environnementales, les producteurs indiens peuvent en utiliser 3 fois plus, dont près de la moitié sont interdits en Europe. Le Paraquat, par exemple, a été interdit en Europe depuis 2007 à cause du lien établi avec la maladie de Parkinson. Cependant, il est toujours utilisé sur le riz produit en Inde ou au Pakistan... que l'on retrouve dans nos rayons.

→ Le cas de la noisette :



L'Union européenne consomme la moitié de la production mondiale de noisettes mais n'en produit que 15 %. Pour répondre à la demande, elle importe des noisettes depuis la Turquie et les États-Unis. Alors qu'en France, un seul insecticide est autorisé sur les noisetiers, en Turquie, il est possible d'en utiliser 15, dont 4 hautement cancérigènes et interdits en UE depuis 30 ans.

→ Le cas de la lentille



La lentille européenne, qui sèche naturellement en été avant sa récolte, est vendue entre 500 et 600€ la tonne. Comme le climat est différent en Amérique du nord et ne permet pas le séchage naturel des lentilles, la lentille canadienne, vendue en Europe à peu de choses près au même prix, est soumise à un procédé appelé "dessiccation", qui consiste à tuer la plante en l'arrosant d'un herbicide, le diquat, suspecté d'effets toxiques sur la santé, et interdit depuis 2020 par la Commission européenne.

→ Le cas de la viande bovine



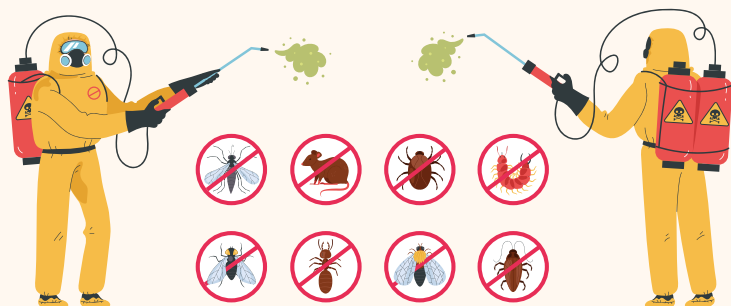
L'Europe importe de la viande de bœuf du Brésil ou du Canada. Dans ces pays, il est possible d'utiliser des antibiotiques promoteurs de croissance, interdits en UE depuis 2006. Ces substances favorisent l'antibiorésistance, qui pourrait devenir la 1ère cause de mortalité dans le monde d'ici 2050... Un règlement mis en place en Europe en 2018 prévoit d'interdire l'import de viande d'animaux traités avec ces substances. Toutefois, il n'a pas encore été mis en œuvre par la Commission européenne.

03

QUE SAVONS-NOUS DE LEURS IMPACTS SUR LA NATURE ?

Les pesticides sont l'une
des principales causes de
l'effondrement de la biodiversité.

En Europe mais aussi dans le reste
du monde, il est urgent de se tourner
vers des pratiques plus durables.



Un péril pour la biodiversité, ici et ailleurs

Les pesticides n'agissent pas seulement sur les « nuisibles » visés : ils se diffusent partout, tuent la faune (insectes, oiseaux, amphibiens) et la flore, affectent la qualité des sols, de l'eau et de l'air, contribuant à l'érosion des habitats et à la raréfaction des espèces. A titre d'exemples, sur le continent européen, le nombre d'oiseaux a décliné de 25 % en 40 ans, et parmi eux, les espèces des milieux agricoles, de presque 60 %¹⁰. Nous avons perdu en 30 ans 70 à 80% des insectes. Quant aux papillons de prairies, plus de la moitié d'entre eux a disparu depuis 1991¹¹. Or, les abeilles, les papillons, et les oiseaux des champs sont essentiels aux fonctions écosystémiques comme la pollinisation. Si les équilibres naturels reposent sur ces populations en plein déclin, c'est également le cas d'activités humaines telles que l'agriculture.

L'association Générations Futures a montré que plus de 40 substances suspectées d'être des perturbateurs endocriniens circulent dans les rivières françaises en moyenne par département, et des dizaines de métabolites contaminent les nappes souterraines sans aucun suivi officiel¹². Ces molécules, issues

de la dégradation des pesticides dans l'environnement ou les organismes, peuvent s'avérer parfois plus toxiques et persistantes que la substance d'origine,

Ces pollutions restent dans la nature très longtemps après leur interdiction. On retrouve par exemple encore aujourd'hui des traces d'atrazine, un herbicide interdit en Europe depuis 2003, dans les nappes phréatiques françaises.

Et pourtant, ces substances, jugées trop dangereuses par l'Europe pour ses propres écosystèmes, sont utilisées massivement dans d'autres régions du monde pour produire les denrées alimentaires qui lui sont destinées.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des pesticides dans l'eau de pluie

Quand des pesticides sont utilisés sur des récoltes où que ce soit dans le monde, ils intègrent le cycle de l'eau et se retrouvent dans les nuages... qui voyagent par-delà les frontières. C'est en partie parce qu'il pleut ces pesticides que l'on retrouve en Europe dans les sols et les eaux des traces de produits interdits, utilisés ailleurs, et que les populations d'insectes disparaissent loin de toute pollution. On estime que les nuages français porteraient entre 6 et 140 tonnes de pesticides¹³.

L'exemple du fipronil, un pesticide tueurs d'abeilles



Le fipronil, une substance hautement toxique pour les abeilles, a été interdite dans l'UE en 2016. Cette substance est toujours autorisée au Brésil, où elle est appliquée selon différentes méthodes, dont la pulvérisation à partir d'un avion sur de grandes étendues de terres agricoles sur les cultures de canne à sucre, maïs, soja, riz, haricots, blé... On considère que le fipronil et les néonicotinoïdes sont responsables de la mort massive de 500 millions d'abeilles et autres insectes pollinisateurs en trois mois (décembre 2018-février 2019)¹⁴.

Et pour les animaux ?

L'Europe encadre non seulement l'usage de substances mais également les pratiques en matière de bien-être animal ; or les produits animaux importés échappent à ces normes.



→ Le cas de l'agneau :

Pour satisfaire la demande, nous importons de la viande d'agneau depuis des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Là-bas, il est possible de transporter les animaux pendant 28h sans pause, sans eau, ni nourriture, alors que l'Europe impose des intervalles de repos et d'abreuvement toutes les 9h. Autre différence avec la Nouvelle-Zélande : les douches-anti-parasitaires, interdites en Europe parce qu'elles polluent les milieux aquatiques et sont toxiques pour les travailleurs. Quant à l'Australie, on y pratique le mulesing, une ablation à vif d'une partie de la peau périnéale des agneaux, bannie au sein de l'UE au nom du bien-être animal.



En quoi consistent concrètement les modèles plus durables qui permettraient de préserver la nature ?

Pour les productions végétales, cela se traduit par des exploitations plus petites qui s'appuient sur l'agroécologie, c'est-à-dire plus de diversité dans les productions agricoles et les espaces naturels autour des fermes. La biodiversité ainsi restaurée permet de renforcer la production agricole en limitant le recours à des intrants chimiques.

Pour l'élevage, des exploitations plus petites, avec moins d'animaux, et qui produisent leur propre alimentation animale, afin d'éviter les importations de soja issu de la déforestation. Ces fermes plus autonomes favoriseraient le maintien des prairies naturelles et diversifiées, le bien-être animal et l'autonomie alimentaire.

04

QUE FAIT-ON POUR NOUS PROTÉGER ?

L'Europe s'est donné des ambitions en termes d'agriculture durable ; mais sa politique commerciale à l'égard des pays tiers va à l'encontre de ses objectifs sanitaires et environnementaux et met en danger ses agriculteurs.



Quels sont les engagements de l'Europe en matière d'environnement ?

L'Europe s'est fixé des objectifs environnementaux pour différents secteurs économiques. Sur l'agriculture, elle a notamment commencé dès 2020 à déployer la stratégie « De la ferme à la table », avec pour objectifs de :

- Réduire de 50 % d'ici 2030 l'utilisation et les risques associés aux produits phytosanitaires chimiques.
- Réduire de 50 % les ventes des pesticides les plus dangereux, et éliminer complètement leur utilisation d'ici 2050 en les remplaçant progressivement par des produits moins risqués.
- Réduire de 50 % les pertes en nutriments et la pollution des sols par l'usage excessif d'engrais, ainsi que réduire leur usage de 20 % d'ici 2030.
- Lutter contre l'antibiorésistance en diminuant de 50 % les ventes d'antibiotiques pour les animaux d'élevage et l'aquaculture d'ici 2030.
- Atteindre 25% des surfaces en agriculture biologique d'ici 2030.

Toutefois, le nouveau mandat européen est marqué par une remise en question de la majorité des engagements environnementaux, dont certains viennent tout juste d'être adoptés. La Commission européenne multiplie les textes de simplification qui mettent à mal ses propres objectifs. Ces textes, appelés Omnibus, font primer la compétitivité sur des sujets déterminants pour l'avenir de l'agriculture : résilience, protection de la santé et de l'environnement.



L'Europe dans les échanges internationaux

L'Europe fixe un cadre agricole et environnemental entre ses États membres. Cela évite les distorsions de normes entre pays voisins, sachant que la majorité des échanges se fait au sein du marché unique.

Vis-à-vis des grands ensembles économiques, l'Union européenne compte davantage qu'un état membre isolé, du fait de son poids commercial et politique. Elle pourrait donc obtenir plus de concessions et de partenariats stratégiques. Dans un contexte de durcissement des rapports à l'échelle internationale, elle représente un garde-fou important pour la préservation de la santé des citoyens européens et des progrès environnementaux.

Néanmoins, la politique commerciale européenne actuelle vis-à-vis des pays tiers est contradictoire avec nos propres objectifs environnementaux. Enclencher des changements en Europe pour une agriculture durable d'une part et encourager, d'autre part, à travers des accords de commerce, l'importation de produits issus d'une agriculture néfaste pour la planète et pour la santé, n'est pas compatible... Et cela n'incite en aucun cas les pays tiers à améliorer leurs propres pratiques.



Quand l'Europe produit des substances qu'elle s'interdit d'utiliser

Cette situation est d'autant plus paradoxale que l'Europe continue d'autoriser la production de pesticides dont l'usage est pourtant interdit sur son territoire. En effet, si, pour des raisons sanitaires ou environnementales, la législation européenne empêche l'utilisation de certaines substances dans la production de denrées alimentaires, il est tout à fait légal pour les États membres de les produire dans le but de les exporter vers les pays tiers.

Par exemple, en 2019, l'Europe restait le premier exportateur de Paraquat malgré l'interdiction de son utilisation depuis 2007 du fait de sa toxicité connue. Il est toujours produit dans certains États membres de l'UE pour être vendu sous forme de substance pure, ailleurs... et, tel un boomerang, il se retrouve ensuite dans nos assiettes par le jeu des seuils de tolérance liés aux importations.

C'est ainsi que dans certains aliments tels que le café, le thé ou les légumineuses, a été constatée une présence accrue de pesticides interdits en Europe, dont certains ont été exportés depuis la France¹⁵.

L'Europe bannit également l'utilisation de certaines de ces substances parce qu'elles portent atteinte à la biodiversité ; mais, leur production y restant tolérée à des fins commerciales, c'est dans d'autres régions du monde qu'elles polluent et détruisent les écosystèmes naturels.

Que fait-on pour protéger les agriculteurs européens ?

Les producteurs sont confrontés à la double contrainte d'améliorer leurs pratiques tout en rivalisant avec des produits importés moins cher.

Aujourd'hui, en France, les agriculteurs et les éleveurs sont en grande difficulté et disparaissent :

- **25% des exploitations ont disparu en 10 ans.**
- **29%** des exploitations de vaches à viande sont en état critique **d'endettement**¹⁶.
- **50% des agriculteurs partiront à la retraite dans 10 ans** et les nouvelles installations ne remplacent pas les départs. D'ailleurs, ce sont d'abord les plus petites exploitations, ayant souvent les pratiques les moins intensives, qui disparaissent par manque de rentabilité, au profit des plus intensives.

Pourquoi ?

Les causes sont multiples : un manque d'attractivité du métier, des conditions de vie difficiles, un faible revenu, des difficultés à s'installer alors que les exploitations à reprendre sont de plus en plus grandes et donc de plus en plus onéreuses...

A cette conjoncture s'ajoute la concurrence déloyale exercée par les aliments importés, souvent vendus moins chers car moins-disants pour la santé, le bien-être animal et la planète.

A titre d'exemples :

- Élever des brebis en Australie ou en Nouvelle-Zélande est plus rentable car les exploitations sont de grande taille, alors qu'en France 3/4 des élevages ont moins de 50 brebis¹⁷.
- Les éleveurs canadiens et brésiliens réduisent le coût de l'alimentation des jeunes bovins de 7 à 8 %¹⁸ en recourant aux antibiotiques promoteurs de croissance, interdits en UE depuis 2006.

Pour ce qui est des pesticides, la distorsion de concurrence découle des méthodes de traitement, moins encadrées dans certains pays tiers, ce qui implique une asymétrie des coûts de production.

→ Le cas du soja :



Majoritairement utilisé pour nourrir le bétail européen, il est massivement importé depuis le Brésil et les États-Unis. Dans plus de 90 % des cas, ce soja est OGM. Alors qu'il est interdit en Europe de cultiver cet OGM, il est pourtant autorisé de l'importer... Pire, afin de permettre l'entrée sur le marché de ces produits qui sont plus traités que les cultures conventionnelles, les autorités ont revu à la hausse les tolérances concernant les résidus de pesticides. Or désherber un hectare de soja OGM avec des pesticides interdits en UE coûte environ 3 fois moins cher que désherber un hectare de soja non-OGM en Europe.

Comment soutenir l'amélioration des pratiques des agriculteurs dans les conditions actuelles ?

Demander aux producteurs européens d'appliquer de nouvelles normes environnementales, de bien-être animal ou de réduction de l'usage de pesticides est difficilement acceptable ou réalisable s'ils doivent concurrencer des produits importés qui ne respectent pas ces mêmes normes. C'est là tout le paradoxe : pour préserver la planète, les producteurs européens doivent aller vers des modes de production plus durables, qui devraient être plus rémunérateurs si les débouchés sont créés. Mais dans le même temps, nous leur imposons une course à la rentabilité, face à des pays qui produisent selon des normes moins exigeantes en matière sanitaire et d'environnement...

Mettre fin à cette asymétrie des normes est une condition nécessaire pour lever les freins à la transition écologique.

Q5

EXISTE-T-IL UN MOYEN DE RENDRE NOS REPAS PLUS SÛRS ?

Oui, et cette solution s'appelle
« les mesures miroirs ».

Il s'agit d'une disposition ancienne qui
a déjà fait ses preuves. C'est grâce à
cela que depuis 1996, les importations
de bœuf aux hormones sont interdites.

La FNH s'est mobilisée dès 2019
pour leur généralisation dans
tous les textes européens.



Les mesures miroirs : refuser d'importer ce que l'on s'interdit de produire.

Les mesures miroirs sont des dispositions réglementaires qui permettent l'application des normes sanitaires et environnementales européennes aux pays qui importent en Europe.

Par effet de réciprocité, elles imposent à nos partenaires commerciaux de respecter les règles imposées aux producteurs européens, sans quoi ils se priveraient de leurs débouchés en Europe. Elles permettent donc à la fois de protéger l'environnement, la santé des citoyens, et les agriculteurs du marché unique.

L'impact serait immédiat et colossal.

A l'échelle européenne :

- Encourager la transition vers une agriculture plus durable, tout en évitant une concurrence déloyale vis-à-vis des agriculteurs européens.
- Participer à la réussite des objectifs environnementaux que s'est donné l'Europe, par exemple en termes de réduction de l'utilisation de pesticides sur son sol.

Dans les pays tiers qui commercent avec l'UE :

- Atténuer les impacts liés aux pratiques agricoles non durables (pollution des eaux et des sols, impacts sanitaires liés à l'utilisation de pesticides de synthèse, effets nocifs sur la biodiversité locale..).

Si le principe vous a convaincu, vous devez vous demander ce qu'on attend pour les appliquer ?

Sachez que des mesures miroirs existent déjà dans le secteur agricole, par exemple pour interdire l'importation de bœuf traité aux hormones, mais il reste beaucoup à faire.

La Fondation pour la Nature et l'Homme se mobilise depuis 2019 pour l'application de ces mesures miroirs et, depuis, des progrès ont été faits. Par exemple, en 2022, l'UE a interdit l'importation d'aliments traités avec deux pesticides néonicotinoïdes parmi les 4 interdits d'utilisation sur son territoire. Cette interdiction n'entrera toutefois en vigueur qu'en 2026. Maintenant, il faut aller plus loin et accélérer la mise en place de mesures miroirs dans l'ensemble de nos échanges commerciaux.

En savoir plus sur
les mesures miroirs



Sources

- (1) FranceAgriMer, 2023
- (2) FranceAgriMer, 2021
- (3) Global Agricultural Information Network
- (4) FranceAgriMer, 2025
- (5) Agreste, Graph'Agri, 2021
- (6) Sénat
- (7) *The 2023 European Union report on pesticide residues in food*
- (8) PAN Europe
- (9) EFSA, 2024
- (10) *Farmland practices are driving bird populations decline across Europe*. Rigal, S et al. PNAS, la semaine du 15 mai 2023.
- (11) European Environment Agency, Butterfly Conservation Europe
- (12) Générations Futures, 2024
- (13) Résultats de l'étude de l'Université Clermont-Auvergne publiés dans la revue Environmental Science & Technology
- (14) P. Grigori, *Half a billion bees dead as Brazil approves hundreds more pesticides* (Mongabay, 23 août 2019)
- (15) Autorité européenne de sécurité des aliments
- (16) "Elevage bovin : comment sortir de l'impasse ?" FNH, 2023
- (17) "Coûts des contraintes réglementaires européennes" Idele. DEE N°307. Novembre 2001
- (18) GEB-Idele d'après BDNi, comptage au 01/01/2022 -France métropolitaine

COMMENT AGIR EN TANT QUE CITOYEN ?

Signez notre pétition pour des mesures miroirs !

En France et en Europe, instaurer des mesures miroirs, c'est #CeQuiNous-Rapproche, les agriculteurs, la planète et nous, consommateurs. Et nous pouvons tous agir à notre niveau en soutenant la réciprocité des normes, pour plus de bon sens et de sécurité.

Faites valoir votre pouvoir citoyen afin que les produits que vous consommez respectent le cadre européen, sans exception. Demandez aux eurodéputés d'être fidèles à leurs engagements, pour :

- Garantir que les aliments que nous consommons correspondent aux standards sanitaires européens.
- Permettre aux agriculteurs et éleveurs de produire plus durablement, sans subir une concurrence déloyale.
- Remettre la politique commerciale européenne en cohérence avec les objectifs environnementaux de l'UE.

Signez notre pétition pour des règles cohérentes, justes et une alimentation digne de confiance.



Je signe l'appel

Privilégiez les produits français et européens lors de vos achats

Comment être sûrs de ne pas consommer des produits issus de ces pratiques interdites en Europe ? Lisez les étiquettes des produits avant de les acheter pour prendre connaissance de la provenance, et lorsque c'est possible, privilégiez les produits locaux, français ou européens. Au restaurant, renseignez-vous sur l'origine des aliments, à minima de la viande si vous en consommez (information souvent affichée à l'intérieur du restaurant).



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Dépasser les clivages, inspirer les courages

Créée en 1990, la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) est convaincue que préserver la nature c'est garantir un avenir désirable à tous les êtres humains. Pour y parvenir, elle démontre les bénéfices que nous avons tous à protéger le climat et la biodiversité car notre santé, notre bien-être, la prospérité économique, la justice sociale et toutes les autres dimensions de nos vies en dépendent.

Grâce à une expertise scientifique et technique forte et à des alliances au-delà des clivages, la Fondation pour la Nature et l'Homme s'adresse conjointement aux décideurs politiques, aux responsables économiques, aux acteurs des territoires et au grand public pour prouver qu'il est possible, et dans l'intérêt individuel et collectif, de produire et de se nourrir dans le respect de la planète, de réconcilier nos modes de vie avec la préservation de la nature et de décarboner nos modes de transport. Elle les encourage à agir et leur donne les moyens de réussir.

AGISSEZ AVEC LA FNH

**Retrouvez toutes nos actions et
soutenez-nous par un don sur :**

WWW.FNH.ORG

